

Arrêté n°2025-2655 portant délégation de signature à Madame Soraya MESSAI-BAHRI

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;

Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du Conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Article unique

Délégation de signature est donnée à Madame Soraya MESSAI-BAHRI, vice-présidente chargée des ressources humaines, du dialogue social et de la qualité de vie au travail, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université, tous actes, arrêtés, décisions, documents, requêtes, mémoires, circulaires, contrats, rapports, conventions et correspondances, à l'exception des mémoires distincts mentionnés à l'article 23-5 de l'ordonnance n°58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel.

Fait à Paris, le 22 octobre 2025,

Déléataire

Vice-présidente chargée des ressources
humaines, du dialogue social et de la qualité
de vie au travail

Délégant

La Présidente de l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne

Soraya MESSAI-BAHRI

Christine NEAU-LEDUC

L'original signé de cet arrêté est disponible dans les locaux de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles au Centre Panthéon situé 12 place du Panthéon, 75231 Paris

Voie et délai de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal administratif de Paris situé au 7 Rue de Jouy, 75004 Paris.